

Droits et obligations des jeunes

ALLIER

Sommaire

I- LES DROITS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
II- COMMENT SIGNALER UN JEUNE EN DANGER ?
III- LES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION
IV- LES MOYENS D' ACTIONS ET LES INTERVENTIONS
V- LES ORGANISMES D'AIDE AUX ENFANTS
VI- LES OBLIGATIONS DES JEUNES
ADRESSES À CONNAÎTRE

I- LES DROITS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, que la France s'est engagée à respecter, notre législation admet la reconnaissance du droit de l'enfant à être entendu. Dès lors, la France a instauré la Journée Mondiale des Droits de l'Enfant. De nombreux palais de justice ont mis en place des antennes d'écoute et de défense des mineurs. On peut y rencontrer gratuitement un avocat.

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE CUSSET-VICHY

6 rue de Gambetta
03300 CUSSET
Tél : 04 70 98 39 18
Fax : 04 70 97 54 97
Email : avocats.vichycusset@orange.fr
. consultations gratuites, permanences pénales, permanences aide aux victimes

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE MONTLUÇON (MJD)

Centre social
Avenue de Fontbouillant
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 64 75 95
Fax : 04 70 64 74 68
Email : sandrine.lonjon@justice.fr
. accès au droit
. permanences avocats : lundi de 9 h à 11 h - permanences notaires : dernier vendredi du mois l'après-midi et 1er jeudi du mois de 10 h à 12 h -
permanence Médiateur de la République : mardi de 10 h à 12 h sur RDV

ORDRE DES AVOCATS

114 boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 28 28 45
Fax : 04 70 03 95 19
Email : avocats.montlucon@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
. permanence d'avocats à la Maison de la Justice et du Droit à Fontbouillant, 03100 Montluçon sur RDV au 04 70 64 75 95, bon de consultation gratuite pour les personnes les plus démunies à retirer à la Mairie ou au Palais de Justice

ORDRE DES AVOCATS

Palais de Justice
20 rue de Paris
03000 MOULINS
Tél : 04 70 46 01 65
Fax : 04 70 20 90 82

D'autres structures accueillent dans leurs locaux des permanences de consultations juridiques gratuites :

POINT INFORMATION JEUNESSE VICHY VAL D'ALLIER - RELAIS EUROPE (PIJ)

9 place de l'Hôtel de Ville
03200 VICHY

Tél : 04 70 31 05 27

Email : pjj@vichy-valallier.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et en période scolaire le samedi de 9 h à 12 h

. en partenariat avec le Barreau de Cusset/Vichy et pour les jeunes jusqu'à 25 ans, le PIJ délivre des bons de consultation gratuite pour rencontrer un avocat à son cabinet

POINT INFORMATION JEUNESSE YZEURE (PIJ)

42-44 place Jules Ferry
03400 YZEURE

Tél : 04 70 48 53 38

Fax : 04 70 48 53 01

Email : pjj@ville-izeure.com

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

. permanences juridiques pour les 15/25 ans le 2e mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h sur RDV

II- COMMENT SIGNALER UN JEUNE EN DANGER ?

Un jeune est jugé en danger quand il est maltraité physiquement ou moralement, ou quand ses conditions de vie (alimentation, sécurité, santé, éducation...) ne lui permettent pas un bon développement physique et psychologique.

Qui peut signaler un jeune en danger ? Toute personne qui connaît un jeune en difficulté ou en danger doit prévenir les autorités administratives ou judiciaires (le parquet des mineurs dirigé par le Procureur de la République) Le jeune en danger lui-même ou ses parents peuvent s'adresser directement au juge des enfants qui les aidera.

A qui s'adresser ? : On peut contacter par courrier ou téléphone :

- les autorités administratives (le service d'aide sociale à l'enfance du département ou les services sociaux, c'est à dire les assistants sociaux des collèges, lycées, mairies...)
- les autorités judiciaires (le parquet ou les services de police ou de gendarmerie)

Lorsqu'un jeune est en danger, deux dispositifs de protection de l'enfance peuvent intervenir.

- **L'aide sociale à l'enfance** : elle peut prendre des mesures de protection en faveur du jeune : suivi par un éducateur, accueil... Elle n'intervient qu'avec l'accord écrit des parents. En cas d'échec de l'intervention de l'Aide Sociale à l'Enfance, celle-ci alerte le parquet et transmet le dossier à la Justice.

- **La Justice** : lorsque " La santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger ou lorsque les conditions de son éducation sont gravement compromises " (article 375 du Code civil), le juge des enfants intervient pour protéger le jeune : c'est l'assistance éducative. Le juge des enfants prend, si nécessaire, les mesures adaptées pour que le jeune puisse vivre dans un environnement satisfaisant. Le plus souvent, le juge des enfants est saisi par le parquet.

Source <http://www.ado.justice.gouv.fr>

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER

Hôtel du département
1 avenue Victor Hugo - BP 1669

03016 MOULINS CEDEX

Tél : 04 70 34 40 03

Fax : 04 70 34 40 40

Email : cginfo@cg03.fr

Web : <http://www.allier.fr>

. le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) vient en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance

. le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Ce service est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (TGI)

4 rue Gambetta - BP 40308

03306 CUSSET CEDEX

Tél : 04 70 30 98 30

Fax : 04 70 96 24 51

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (TGI)

20 rue de Paris - BP 1627

03016 MOULINS CEDEX

Tél : 04 70 35 14 55

Fax : 04 70 20 42 90

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE (TGI)

114 boulevard de Courtais

03105 MONTLUÇON CEDEX

Tél : 04 70 28 12 13

Fax : 04 70 28 04 63

III- LES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION

La protection judiciaire de la jeunesse : ce service dépend du Ministère de la Justice et est chargé de l'action éducative pour des mineurs ou jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire soit au titre de l'enfance en danger, soit au titre des mineurs délinquants.

CENTRE D'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (CAE)

18 rue de la Constitution
03300 CUSSET
Tél : 04 70 97 41 50
Fax : 04 70 97 02 80

CENTRE D'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (CAE)

118 boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 03 34 34
Email : cae-montluçon@justice.fr
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

CENTRE D'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (CAE)

1 place de la Liberté
03000 MOULINS
Tél : 04 70 35 10 30
Fax : 04 70 35 10 39
Email : cae-moulins@justice.fr

IV- LES MOYENS D' ACTIONS ET LES INTERVENTIONS

De nombreux partenaires interviennent dans la protection de l'enfance : l'Aide Sociale à l'Enfance, le Service Social, la Protection Maternelle et Infantile, les juges des enfants, les associations gestionnaires d'établissements, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, l'Education Nationale, la police, le milieu hospitalier et associatif. Les interventions varient en fonction de la gravité de la situation et de l'attitude de la famille et lorsqu'il y a nécessité, le Procureur de la République est saisi (mesures judiciaires).

1) **Le maintien dans la famille**

Certaines aides à domicile peuvent permettre, avec l'accord de la famille, le maintien de l'enfant dans son milieu habituel de vie :

- intervention d'une travailleuse familiale,
- aides financières,
- intervention d'un travailleur social,
- mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA)

Service AEMO et Investigation
Résidence de la République
Place de la Verrerie
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 64 89 30
Fax : 04 70 64 89 39
Email : aemoadsea.montlu@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
. action sociale et éducative en direction des jeunes et de leur famille

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA)

10 avenue Meunier
03000 MOULINS
Tél : 04 70 35 27 01
. action sociale et éducative en direction des jeunes et de leur famille

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA)

31 rue Charasse
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 09 11
. action sociale et éducative en direction des jeunes et de leur famille

Le service d'action éducative en milieu ouvert a pour mission d'essayer d'aider les jeunes et leurs familles à développer les moyens qui leur sont propres, leur permettant de faire face à leurs problèmes pour qu'ils se trouvent ainsi en mesure de répondre par eux-mêmes aux éventuelles difficultés à venir et d'apporter une aide dans le domaine de la vie quotidienne, de la scolarité, de l'emploi, de la santé, des loisirs en concertation avec les structures concernées.

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Porte d'Avermes
42 rue de la République
03000 AVERMES
Tél : 04 70 46 85 30

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

25 rue du Général Raynal
03300 CUSSET
Tél : 04 70 31 30 00
Email : aemoadsea.cusset@wanadoo.fr

2) Le placement des enfants

Lorsque la situation de l'enfant l'exige, il peut être nécessaire de prévoir un accueil provisoire soit en famille d'accueil, soit en établissement (foyer de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, établissements d'éducation spécialisée) tout en gardant des relations avec sa famille.

a) Le placement familial

Ce sont la plupart du temps des organismes privés agréés qui assurent le placement.
Pour se procurer la liste de ces organismes s'adresser au :

CENTRE RÉGIONAL D'ETUDES ET D' ACTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPS ET DES INADAPTATIONS (CREAHI)

38 bis avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 90 60 60
Email : contact@creahi-auvergne.org
Web : <http://www.creahi-auvergne.org>

. le Creahi Auvergne est un organisme privé à mission de service public. Il exerce un rôle général d'animation, d'information et de documentation sur tout ce qui intéresse les personnes handicapées et en difficulté d'adaptation. Egalement, il exerce un appui technique auprès des structures sociales et médico-sociales (élaboration des projets d'établissements, de services, de projet personnalisé...), une fonction d'études et d'observation

b) Le placement en établissement

Il existe plusieurs types de structures accueillant les enfants en difficulté :

UNITÉ EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT DE MONTLUÇON (UEMO)

Protection Judiciaire de la Jeunesse - Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) Auvergne-Nord
118 boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 03 34 34
Fax : 04 70 03 81 91
Email : cae-montlucon@justice.fr
De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

. missions : double compétence civile et pénale - Permanence Educative Auprès du Tribunal (PEAT) et Bureau de l'EXécution des peines (BEX). Au civil : enquêtes sociales et Investigations aux fond d'Orientation Educative (IOE, mesure pluridisciplinaire) - Aide éducative en milieu ouvert. Au pénal : recueil de renseignements socio-éducatifs (tous stades de la procédure) - IOE - liberté surveillée et liberté surveillée préjudicielle (avant jugement) - mise sous protection judiciaire des mineurs - réparation pénale - composition pénale et placements - contrôle judiciaire - sursis avec mise à l'épreuve - travail d'intérêt général - Aménagements de peine (placement extérieur, bracelet électronique, etc)

V- LES ORGANISMES D'AIDE AUX ENFANTS

La maltraitance existe dans toutes les catégories sociales et ne se manifeste pas seulement au travers de violences physiques ou d'abus sexuels, mais également au travers de négligences de toute nature (manque d'affection, forcing scolaire ou sportif, punitions excessives, ...). Pour venir en aide et sauver les enfants du danger ici et dans le monde de nombreuses associations, antennes d'accueil et d'écoute téléphonique se sont créées.

AIDE ET SOUTIEN AUX ENFANTS MALADES

15 rue du Pourtais
03630 DÉSSERTINES
Tél : 04 70 03 83 15
Email : bernadette.penard@wanadoo.fr

. animation d'ateliers au service pédiatrie du centre hospitalier de Montluçon le week-end, réalisation de livres et de CD audio ensuite offerts aux enfants
. recherche de bénévoles régulièrement

EPI DE LUMIÈRE, UN SOLEIL POUR CHACUN

MME LESAGE

Maison des associations

19 rue de la Presle

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 05 02 21

Fax : 04 70 05 02 21

Email : association.epi-de-lumiere@wanadoo.fr

. informations 2009 non communiquées

. enfants malades ou hospitalisés de Montluçon et sa région : animation du service pédiatrie du centre hospitalier de Montluçon (offrir des loisirs, financer des actions ludiques et culturelles, dotation en matériel médical et pédagogique, ...)

LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

89 avenue Albert Thomas

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 29 03 03/06 07 69 96 99

Sur RDV

. permanence à la Maison des Association, rue des Presles le samedi de 11 h à 12h

. promotion de la citoyenneté, lutte contre les discriminations, accompagnement des jeunes (logement, emploi), conférences débats organisées régulièrement sur les sujets sensibles de l'actualité, réunions dans les quartiers Dunlop (salle Loury) et La Verrerie (salle de réunion) tous les vendredis

. jeunes de moins de 30 ans

PARENTÈLE - ASSOCIATION LE CAP

8 rue Elysée Reclus

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 05 62 66

Fax : 04 70 05 62 66

Email : parentele.cap@wanadoo.fr

Web : <http://www.parentele-03.com>

Du mardi au vendredi - 1er et 3ème samedi de chaque mois sur RDV

. Espace Rencontre Parent Enfant de 9 h à 17 h sur RDV : Médiation Familiale, conseil conjugal et soutien à la parentalité. Accompagnement du couple, du/des parents, de la famille, des enfants, dans la recherche d'un mieux être et/ou d'un nouvel équilibre. Mise en place d'une médiation familiale, de conseil conjugal et familial, d'un espace de rencontre pour l'exercice du droit de visite, soutien à la parentalité ...

SECOURS CATHOLIQUE - COMITÉ LOCAL

24 bis rue Achille Allier

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 05 19 97

Fax : 04 70 05 19 97

Mardi et jeudi de 14 h à 17 h : aide et accueil - mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h : ateliers

SECOURS CATHOLIQUE

Délégation départementale

Maison diocésaine Saint-Paul

20 rue Colombeau

03000 MOULINS

Tél : 04 70 44 10 41

Fax : 04 70 46 14 41

Email : sc-moulins@secours-catholique.org

Web : <http://www.secours-catholique.asso.fr>

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

. accompagnement scolaire d'enfants appartenant à certains milieux défavorisés

. accueil familial de vacances réservé en priorité aux enfants confrontés à un problème de dénuement affectif (absence ou mésentente des parents) auquel s'ajoutent souvent des conditions matérielles difficiles. Peuvent toutefois en bénéficier les enfants de familles nombreuses, ou ceux dont la mère ou le père est seul. Les familles d'accueil sont volontaires

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE (SPF)

5 rue des Magnots

03000 MOULINS

Tél : 04 70 46 43 52

Fax : 04 70 35 25 85

Web : <http://www.secourspopulaire.fr>

Mardi et mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 16 h

. accueil familial de vacances permettant aux jeunes de séjourner 3 semaines au sein d'une famille, si possible dans un autre département, séjours en centres de vacances offerts à certains enfants

UNICEF

Antenne de Moulins

M. SOARES

10 rue des Minimes

03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 98 99

Fax : 04 70 20 98 99

Web : <http://www.unicef.fr>

. sensibilisation aux problèmes des enfants malheureux du monde à travers des programmes sur la santé, l'alimentation, la nutrition, l'éducation

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

8 impasse du Château d'Eau
03200 VICHY
Tél : 04 70 59 98 08

COMITÉ DE L'ALLIER POUR L'UNICEF

M. LEONELLI
14 passage de l'Amirauté
03200 VICHY
Tél : 04 70 31 51 37
Fax : 04 70 31 51 37
Email : unicef.vichy@unicef.fr
Web : <http://www.unicef.fr>
Du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

. sensibilisation aux problèmes des enfants malheureux du monde à travers des programmes sur la santé, l'alimentation, la nutrition, l'éducation

SECOURS CATHOLIQUE - COMITÉ LOCAL DE VICHY

28 place Jean Epinat
03200 VICHY
Tél : 04 70 98 23 72
Fax : 04 70 97 60 95
Email : secours-catholique.vichy@orange.fr
Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ALLIER (AD PEP 03)

Château de Bellevue - BP 92
03403 YZEURE CEDEX
Tél : 04 70 20 04 40
Fax : 04 70 34 95 95
Email : adpep03@wanadoo.fr
Web : <http://www.adpep03.fr>

. Domaine Education et Loisirs : accompagnement à la scolarité, Allo Ecoute Ado, Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, classes de découverte, séjours de vacances

VI- LES OBLIGATIONS DES JEUNES

Si les enfants et adolescents ont des droits, en particulier en cas de maltraitance, ils ont aussi certaines obligations en matière et responsabilités, avant même d'être majeurs.

Ils sont tenus de respecter les règles de la vie collective et la loi.

Il faut savoir qu'un enfant peut être sanctionné par la justice dès l'âge de 10 ans.

Les solutions éducatives (avertissement solennel, placement en établissement spécialisé, surveillance juridique, ...) sont toujours privilégiées par le juge des enfants qui en décide, mais des peines d'enfermement peuvent intervenir dès l'âge de 13 ans.

La justice des mineurs est régie par deux principes : protéger et sanctionner

DES ADRESSES A CONNAITRE

PORTAIL INTERMINISTERIEL JEUNESSE

Site web : <http://www.jeunes.gouv.fr>

. informations sur les études, formations, projets professionnels, logement, engagement, santé, loisirs, droits et devoirs

DROITS DES JEUNES

Site web : <http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr>

PROTECTION DES MINEURS SUR INTERNET POUR LUTTER CONTRE LA PEDOPHILIE

Site web : <http://www.internet-signalement.gouv.fr>

ADO JUSTICE

Site web : <http://www.ado.justice.gouv.fr>

ALLO ENFANCE MALTRAITEE

119 (n° vert simplifié)

Site web : <http://www.allo119.gouv.fr>

. fonctionne 24 h/24, tous les jours de l'année

. être à l'écoute des enfants concernés par des situations de mauvais traitements, assurer le suivi des cas signalés en les transmettant aux services départementaux compétents

NUMERO VERT POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES A L'ECOLE

0 800 20 22 23

CROIX ROUGE-ECOUTE

Tél : 0 800 858 858

. numéro vert gratuit et anonyme

LE DEFENSEUR DES ENFANTS

104 boulevard Blanqui

75013 PARIS

Tél : 01 53 63 58 51

Site web : <http://www.defenseurdesenfants.fr>

. a pour mission de traiter les réclamations relatives au non respect des droits de l'enfant, de promouvoir et d'informer de ces droits, peut proposer des modifications de législation

. peut être saisi par l'enfant mineur concerné, son représentant légal, ou des associations reconnues d'utilité publique